



« La mort programmée des SIE »

10 **centres de contact des Professionnels** seront créés sur la période 2021/2024 d'une taille d'environ 35 à 50 agents, qui prendront en charge l'accueil à distance de l'ensemble des SIE du ou des départements pour lesquels ils seront géographiquement compétents.

Environ **400 emplois** seront donc prélevés dans les SIE en 3 ans !

Ces dix centres couvriront en 2024, environ 45 % de la population nationale des usagers professionnels. Au-delà, une couverture nationale est envisagée.

Ces centres seront chargés de :

- répondre aux appels téléphoniques des usagers actuellement adressés aux SIE,
- accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des services de la DGFIP,
- traiter les courriels reçus via la messagerie électronique,
- assurer des actes de gestion de premier niveau découlant des informations recueillies lors de l'accueil des usagers.

En résumé, on dessaisit les SIE de leurs tâches les plus courantes et d'une partie de la gestion de leurs dossiers.

Ces centres de contact pourront également accompagner les usagers dans l'utilisation des services en ligne grâce aux outils spécifiques d'assistance à distance dont ils disposeront.

Maintenant que les SIE ont fait depuis plusieurs années un lourd travail avec les « moyens du bord » en plus de leurs tâches courantes, pour aider tous les professionnels à créer leur compte et à l'utiliser, la Direction Générale juge qu'il faut des outils adaptés pour leur retirer cette mission.

Les centres seront en mesure de prendre des rendez-vous (téléphonique ou physique) auprès des SIE dans le cas où la connaissance fine du dossier de l'utilisateur ou l'importance de la décision nécessite de renvoyer vers le SIE... Ben voyons !

Le **PNSR « gestion des professionnels »** a été créé en 2021 avec l'emploi de 5 cadres pour l'instant (**une vingtaine d'emplois** à terme, autant de postes en moins dans les SIE), ses missions :

- expertise aux services locaux sur les questions les plus complexes relatives aux impôts des professionnels (nouveau législatives et applicatives pour les impôts professionnels),
- suivi des taxes annexes (en matière de relance par exemple, dans l'attente de l'automatisation de celle-ci),
- productions documentaires sur les impôts des professionnels, en lien avec les bureaux métiers des services centraux.

Le **service national des quittus** sera implanté à compter du 01/09/2021 à Denain et rattaché à la DRFiP du Nord et sera un poste comptable à part entière.

Afin de simplifier l'accomplissement de ces formalités, une solution définie par la DGFIP et le ministère de l'Intérieur consiste à offrir une démarche dématérialisée unique de certificat d'immatriculation qui inclut la demande de quitus fiscal d'immatriculation à partir du portail du ministère de l'Intérieur (téléprocédure ANTS).

La nouvelle application IQUIT, qui sera déployée en 2022, permettra d'intégrer les demandes transmises de manière dématérialisée, traiter les demandes de quitus et transmettre par flux les quitus délivrés aux services préfectoraux.

Celle-ci intégrera un module d'analyse-risque qui induira un traitement automatique ou manuel des demandes selon leurs risques et enjeux.

Le service national assurera la gestion intégrale de la mission de délivrance des quitus, y compris la délivrance des cautions, dispenses de caution et dispenses de visa aux professionnels qui en font la demande.

Ce nouveau service sera constitué de **25 emplois** prélevés une fois de plus dans les SIE actuels.

La « **démétropolisation** » des emplois dans la sphère des professionnels offre une nouvelle possibilité à la DGFIP avec notamment le travail à distance dans un site installé hors du département exportateur et réalisant des missions pour le compte d'un ou plusieurs SIE de ce département.

17 nouveaux services travaillant à distance hors des départements sur lesquels sont implantées des métropoles, seront progressivement créés sur une période allant de 2022 à 2024.

Ils auront 25 agents chacun et seront chargés de travailler à distance pour le compte d'un ou plusieurs SIE d'un même département dont le chef-lieu est une métropole.

La Vendée est concerné avec l'implantation d'un de ces services à **Fontenay Le Comte** (qui perdra à la même date son SIE).

Ce sont là encore près de **425 emplois** qui seront prélevés sur les SIE !

TOTAL DE L'ADDITION : près de 900 emplois seront donc supprimés dans les SIE dans les 3 ans qui viennent. Ne nous voilons pas la face, le NRP n'est que le début d'une transformation sans précédent de tous nos services, sans exception !

Ce n'est pas pour rien que la Direction Générale anticipe le pire avec de nouvelles règles RH à même d'absorber ces transformations (fin des CAPL, postes au profil et/ou sensibles, rupture conventionnelle, etc...).

La DG prépare ses équipes RH à un choc sans précédent : le « livret manager » à destination de nos cadres supérieurs pour les accompagner dans le processus de transformation pour faire face à ces nombreux bouleversements n'a pas été écrit par pur hasard. Le tsunami est devant nous si on n'y prend pas garde...

Nous ne rappellerons jamais assez que certains outils préconisés dans ce guide ont été pointés du doigt lors du procès France télécom !

NOUS SOMMES CERTES MASQUES MAIS PAS BAILLONNES !

→ **N'hésitez pas à nous contacter si besoin !**

Notre site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>